



Conditions Générales de Vente

Mises à jour le 29 septembre 2014

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des produits suivants : petits sulkys à pédales (petits chevaux à pédales) et tout autre produit commercialisé par le vendeur.

La vente est réputée conclue à la date de signature du bon de commande ou du devis établi par le vendeur. Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

Le fait de signer un bon de commande ou un devis établi par le vendeur vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Commande

Par commande, il faut entendre toute signature d'un bon de commande ou un devis portant sur les produits vendus par le vendeur au prix figurant sur ledit bon de commande ou devis, et accepté par le vendeur et l'acheteur, accompagné du paiement de l'acompte prévu sur le bon de commande ou le devis.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande ou devis du vendeur. L'acceptation de la commande par le vendeur résulte de la livraison directe des produits commandés.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Article 3 - Livraison

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison s'effectuera soit :

- par le vendeur lui-même ;
- par un transporteur indépendant ;
- par toute personne mandatée à cet effet par le vendeur.

Le mode de livraison est déterminé entre le vendeur et l'acheteur au moment de la signature du bon de commande. La livraison s'effectue au domicile de l'acheteur à l'adresse indiquée par lui au vendeur, dans un délai qui est indiqué par le vendeur à l'acheteur sur le bon de commande ou devis. Ce délai court à compter de la réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison, le vendeur livre le bien sans retard injustifié et au plus tard entre 4 à 8 semaines après la conclusion de la commande, étant entendu que ce délai couvre le délai de fabrication des produits vendus par le vendeur.

En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, l'acheteur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du vendeur sauf dans le cadre d'une livraison par transporteur indépendant auquel cas les risques liés à l'opération de livraison des produits sont transférés au transporteur.

En toute hypothèse, à compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur. Par conséquent l'acheteur assumera les frais et risques du transport des produits vendus, postérieurement à leur livraison.

Tout produit qui ne peut être livré à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais de l'acheteur.

Au moment de la livraison, l'acheteur doit vérifier l'état du produit. S'il est endommagé, l'acheteur doit en avertir le vendeur ou refuser le produit, si la livraison est effectuée par un transporteur indépendant, et noter une réserve sur le bordereau de livraison (colis refusé car ouvert ou endommagé).

Si la livraison est effectuée par un transporteur indépendant, l'acheteur doit indiquer sur le bon de livraison et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...).

Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que l'acheteur, ou une personne autorisée par lui, a signé le bon de livraison.

L'acheteur devra alors confirmer par courrier recommandé ces réserves au transporteur au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réception du ou des produits et transmettre une copie de ce courrier par fax ou simple courrier au vendeur.

Si les produits nécessitent d'être renvoyés au vendeur, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour auprès du vendeur dans les 7 jours suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Le retour du produit ne pourra être accepté que pour les produits dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice...).

Article 4 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de livraison de sa commande, pour retourner tout produit ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge de l'acheteur.

Seuls seront repris les produits renvoyés dans leur ensemble, dans leur emballage d'origine complet et intact, et en parfait état de revente. Tout produit qui aura été abîmé, ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé.

Article 5 - Procédure de retour - Remboursement

Après avoir communiqué sa décision de se rétracter, l'acheteur dispose alors de 14 jours pour renvoyer ou restituer les biens.

Le produit devra être retourné au vendeur, entier, non démonté et dans son emballage d'origine, selon la procédure indiquée par le vendeur.

Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité, étant entendu que les frais de retour sont à la charge de l'acheteur. Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais de l'acheteur.

Le vendeur devra rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Le vendeur pourra toutefois différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que l'acheteur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Article 6 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant sur le bon de commande au jour de la commande. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus, emballage compris.

Un versement de 40% d'acompte du montant de la commande est exigé pour valider la commande. Ce versement s'effectue au moment de la signature du bon de commande. Le solde du prix de la commande est payé par l'acheteur au plus tard le jour de la livraison. Une facture sera remise à l'acheteur sur simple demande.

Le transfert de propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral de la facture.

Article 7 – Garanties

Les produits vendus sont couverts par une garantie commerciale visant à garantir leur conformité et assurant le remboursement du prix d'achat, le remplacement ou la réparation des biens. Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité de l'article L. 211-4 du code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du code civil.

Le vendeur garantit les produits achetés pendant un an à partir de la livraison sur les pièces défectueuses. Toute pièce défectueuse doit être retournée au vendeur qui examinera la pièce. Le remplacement ou la réparation de cette pièce se fera à la charge du vendeur uniquement si le caractère défectueux n'est pas occasionné du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Article 8 – Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 9 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 10 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 11 - Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 12 - Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable. A défaut, l'acheteur pourra engager une procédure devant la juridiction de son choix.